

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

Table de mortalité de Déparcieux

Journal de la société statistique de Paris, tome 5 (1864), p. 129-131

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1864__5__129_0

© Société de statistique de Paris, 1864, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/legal.php>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

VI.

VARIÉTÉS.

1° Table de mortalité de Déparcieux.

(Extrait du Moniteur du 14 avril 1864.)

Les récentes discussions du Corps législatif sur la nouvelle loi relative à la Caisse des retraites pour la vieillesse, donnent de l'actualité aux détails suivants sur la table de mortalité de Déparcieux.

C'est en 1742 que Déparcieux dressa, d'après les tables de décès des tontiniers de France, sa table de mortalité, publiée en 1746, dans l'ouvrage intitulé : *Essai sur les probabilités de la durée de la vie humaine.*

Cette table repose sur plus de 10,000 têtes comprises dans les deux tontines de

1689 et 1696 et en partie dans celle de 1734, qui, au moment où Déparcieux s'occupait de ce travail, n'avait que huit années d'existence.

A cette époque, comme aujourd'hui d'ailleurs, où le Gouvernement français n'avait publié aucune table mortuaire¹, ni aucune table de survie de la France, les tables des tontiniers français étaient le seul document authentique et complet où l'on pût trouver dans un ordre parfait la liste des décès successifs et bien constatés d'un certain groupe d'individus. Déparcieux prit ces tables, que l'on imprimait chaque année, et où l'on indiquait le jour du décès de chaque rentier, et dressa la table de mortalité qui est devenue, en France, le guide officiel de la Caisse des retraites pour la vieillesse et des compagnies d'assurances.

Les deux tables auxiliaires qu'il a publiées en même temps que sa table de mortalité, et sur lesquelles cette dernière est basée, contiennent « l'ordre réel selon lequel sont morts les rentiers de chaque classe des tontines de 1689 et 1696 jusqu'au commencement de 1742, où se sont terminées ses recherches. »

La première tontine, celle du mois de novembre 1689, comprenait 5,911 tontiniers et était divisée en quatorze classes :

Classe.	Nombre des tontiniers.	Age des tontiniers. — ans.	Classe.	Nombre des tontiniers.	Age des tontiniers. — ans.
I.	202	0 à 5	VIII.	519	35 à 40
II.	292	5 à 10	IX.	825	40 à 45
III.	297	10 à 15	X.	634	45 à 50
IV.	287	15 à 20	XI.	701	50 à 55
V.	249	20 à 25	XII.	361	55 à 60
VI.	316	25 à 30	XIII.	407	60 à 65
VII.	603	30 à 35	XIV.	218	65 à 70

Total, 5,911 tontiniers âgés de 0 à 70 ans au moment de leur inscription ; sur ce nombre, il y en avait, en 1742 (époque à laquelle Déparcieux dressait sa table), 5,200 de décédés et 711 de survivants.

La deuxième tontine, créée au mois de février 1696, comprenait 3,349 rentiers divisés en quinze classes :

Classe.	Nombre des tontiniers.	Age des tontiniers. — ans.	Classe.	Nombre des tontiniers.	Age des tontiniers. — ans.
I.	155	0 à 5	IX.	456	40 à 45
II.	210	5 à 10	X.	305	45 à 50
III.	209	10 à 15	XI.	292	50 à 55
IV.	155	15 à 20	XII.	239	55 à 60
V.	128	20 à 25	XIII.	212	60 à 65
VI.	178	25 à 30	XIV.	167	65 à 70
VII.	242	30 à 35	XV.	162	70 à 75
VIII.	239	35 à 40			

Total, 3,349 tontiniers âgés de 0 à 75 ans au moment de leur inscription ; sur ce nombre, il y en avait, en 1742, 2,733 de décédés et 616 de survivants.

1. Si, par *table mortuaire*, l'auteur de cette note a entendu un document faisant connaître la mortalité afférente à chaque âge, et par conséquent la véritable vie probable et moyenne, en France, de la naissance aux âges extrêmes de la vie, il a dit vrai ; mais s'il a voulu parler d'une table indiquant l'ordre des décès par âges (non rapportés à la population des mêmes âges), il s'est trompé. L'administration a publié en effet une table de cette nature pour chaque intervalle de cinq années compris dans la période 1806-1861. Ce n'est pas tout : depuis 1853, elle publie annuellement une table mortuaire (décès par âge), séparément pour chaque sexe, puis pour les deux sexes réunis, a) pour les villes autres que Paris ; b) pour les campagnes ; c) pour le département de la Seine ; d) pour la France entière ; en tout 12 tables mortuaires par an.
(Note de la Rédaction.)

Indépendamment des données qu'il avait pu puiser dans les deux tontines de 1689 et 1696, comprenant à elles seules déjà 9,260 rentiers, Déparcieux a mis à contribution, pour les calculs de sa table de mortalité, les renseignements que pouvait lui fournir la tontine de 1734, dont les classes étaient disposées dans le même ordre.

Ayant calculé avec ces données les mortalités moyennes par période de cinq années, l'auteur a dressé sa table, en supposant, pour plus de commodité, un nombre rond de 1,000 personnes âgées de 3 ans, puis, au moyen des différences, il a obtenu le chiffre qui devait en rester à chacun des autres âges intermédiaires, sans pousser toutefois au delà de 94 ou 95 ans, bien qu'il y ait eu plusieurs tontiniers qui aient vécu jusqu'à 99 ans.

Ajoutons que presque tous les rentiers des tontines de 1689 et 1696 étaient des habitants de Paris ou des environs.

Telle est l'origine de cette table qui joue un rôle si important en France et dont l'auteur a dit : « Je crois que voilà les vies moyennes des rentiers assez bien établies et, par suite, leurs probabilités de vie et de mort. »
